

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans
le cadre de l'article L.225-115 4° du Code
de commerce relatif au montant global
des rémunérations versées aux personnes
les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2022**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Genfit

Société Anonyme
au capital de 12 458 745,75 €
885 avenue Eugène Avinée
59120 Loos

**Grant Thornton
Commissaire aux comptes**

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de 2 297 184 €
632 013 843 RCS Nanterre

**Ernst & Young et Autres
Commissaire aux comptes**

14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Genfit

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Genfit,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 809 169,08 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 18 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Samuel Clochard
Associé

Sandrine Ledez
Associée

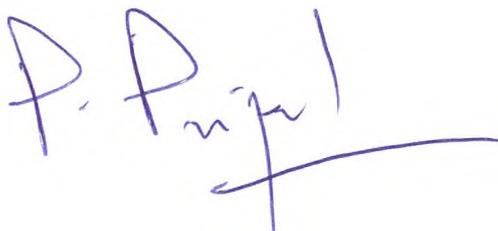
ATTESTATION DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant global des rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société Anonyme GENFIT, dont le siège social est situé à Loos (59120), 885 avenue Eugène Avinée, pour l'exercice comptable clos le 31/12/2022 s'est élevé à la somme de :

1 809 169,08 Euros

(Un million huit cent neuf mille cent soixante-neuf Euros et huit centimes)

Fait à Loos, le 11 avril 2023



Pascal Prigent
Directeur-Général